

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2013/88

Afférents au Conseil Communautaire	Nombre de membres	
	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	32

L'An deux mille treize et le jeudi 28 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 19 novembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M.SARTHE, AUSSANT, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU.

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre, Mme ARRIBE-PAROIX Christiane **REÇU**

M. CAMBOT donne procuration à M. AUSSANT

le 18 DEC. 2013

Secrétaire de séance : M. SARTHE

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

OBJET : ECO – Bâtiment ThyssenKrupp

Le Président informe le Conseil communautaire que des négociations visant à louer une partie du bâtiment dit « ThyssenKrupp », situé avenue du Parc National et propriété de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, sont actuellement en cours avec le Groupe Raschetti Service, représenté par son Président Monsieur Michel Raschetti. Il demande au Conseil communautaire de l'autoriser à poursuivre ces négociations.

Compte tenu d'un marché fortement concurrentiel et au regard de l'offre locative dans le Haut Béarn le Président informe les conseillers communautaires qu'il souhaite formaliser cet accord commercial visant à assurer le démarrage de l'activité par la signature dans un premier temps d'un bail précaire portant sur une surface locative de 2.000 m² à un tarif mensuel de 1€ le m².

Et il précise qu'un accord global portant sur l'ensemble des termes de la location sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire lors d'une prochaine réunion.

Le Président entendu, le Conseil communautaire à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en place de cette activité.

Charge le Président de solliciter les partenaires habituels afin qu'ils nous soutiennent dans ce projet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis COUROUAU